

COMMUNIQUE

Décrets par-ci, décrets pas là ?

On sait que le CSE, récemment consulté par le gouvernement sur ses projets de décret instaurant le baccalauréat professionnel en 3 ans, a émis un avis défavorable.

Mais qui dit décret modifiant un diplôme dit aussi décret pour définir le contenu, et par suite les programmes, de ce diplôme et, éventuellement – en l'occurrence sûrement serait un adjectif plus approprié – décret modifiant le statut des enseignants relevant du corps en charge de la préparation à l'obtention de ce diplôme.

Le bac pro se préparait en 2 ans (BEP) + 2 ans (première et terminale de bac pro). Maintenant qu'il va falloir faire entrer ce qui s'enseignait et s'apprenait en 4 ans dans une durée réduite d'une année, il est évident qu'il va y avoir une sérieuse remise en cause des contenus d'enseignement : d'où l'importance des décrets les instaurant.

Il va sans dire, mais le SNCA e.i.L. Convergence préfère le dire très fortement, que l'organisation du travail des PLP en charge de mener les élèves au bac pro en 3 ans au lieu de 4 va en être profondément modifiée, y compris au plan statutaire. Cela passe nécessairement par un ou plusieurs décrets.

Le CSE n'a toujours pas été saisi de projets de décret modifiant :

1. le contenu de l'enseignement
2. le statut du PLP

Que signifie ce silence gouvernemental ?

Il y a gros à parier que la proximité des élections professionnelles des personnels enseignants n'est pas pour rien dans ce silence. Et que, s'il vaut mieux se taire en ce moment c'est qu'il ne faut pas trop gêner le complice de la prétendue « rénovation » du bac pro et de l'enseignement professionnel, autrement dit le SNETAA.

Car ce que ces décrets contiendront, par exemple en termes de modification du statut des PLP, risque de fâcher tout rouge ces mêmes PLP.

Faisons de la politique fiction, tout en restant dans le domaine du vraisemblable.

Et si les trente six semaines à dix huit heures dues par les PLP n'incluaient plus les semaines de stage en entreprise des futurs bacheliers ? Et si, pour accueillir plus d'élèves avec moins de profs (le « dégraissage » du corps de PLP est particulièrement sévère) et sur une durée d'études raccourcie, apparaissaient la globalisation du service des profs, son annualisation, voire la mise en cause de l'année scolaire ? Et si, pour compenser le manque de

personnels tout en payant aussi mal les profs, on revenait à la bonne vieille obligation de 2 heures supplémentaires au lieu d'une ? Et si, et si

Voilà des projets de décrets qui s'ils existaient et étaient connus mettraient le SNETAA dans de sales draps. Il est donc urgent de ne pas se presser pour faire une dernière fleur à la direction du SNETAA avant l'exécution finale qui, d'où qu'elle doive venir, est proche.

. Cette direction croit-elle cependant, qu'un recul annoncé aux prochaines élections, même s'il est atténué parce que les électeurs ne sauront pas encore à quelle sauce ils vont être mangés, effacera sa trahison ? Car elle a trahi : elle a trahi ses mandats, ses mandants, les élèves et les personnels de l'enseignement pro, son histoire même, en se faisant le suppôt d'un pouvoir réactionnaire au service des nantis, plein de mépris pour les travailleurs et leurs familles, et cyniquement antirépublicain.

Ceterum, censeo capitalismum esse delendum.

Le 22 novembre 2008